

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	10
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 098

Financement d'une aire de grand passage des gens du voyage en Creuse

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 14 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN VALERIE ; PRIOURET DENIS ; LEGER JEAN LUC ; ESTERELLAS PHILIPPE ; LHERITIER LAURENT ; TERNAT DIDIER ; BIALOUX CLAUDE ; DEBAENST CATHERINE ; DETOLLE ALAIN ; BAUCULAT ANNICK ; DUGAUD ISABELLE ; HAGENBACH NADINE ; HAYEZ MARIE FRANCOISE ; MOINE MICHEL ; ROUGIER BERNARD ; LABOURIER DOMINIQUE ; COLLIN PHILIPPE (*Départ à 19H30 avant le vote du point 4 _ Pouvoir à DEBAENST CATHERINE*) ; FOURNET MARIE HELENE ; LABARRE JACQUELINE ; NICOUX RENE ; ROULET ALAIN ; SIMONS BENJAMIN ; RAVET NADINE ; SALVIAT GERARD ; BŒUF JACQUES ; LANNEAU GUY ; CHABANT EVELYNE ; PERIERRE VINCENT ; ARNAUD CHRISTIAN ; FOUGERON ROGER ; AUMENIER GERARD ; DEPEIGE MONIQUE ; MIOMANDRE DIDIER ; TOURNIER JACQUES.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à BERTIN Valérie ; MOUTARDE Jacques à ROUGIER Bernard ; DUCOURTIOUX Stéphane à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; ROGER Thierry à DUGAUD Isabelle ; PENAUD Corinne à LABOURIER Dominique ; COLLIN Philippe à DEBAENST Catherine ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; LEGROS Pierrette à BIALOUX Claude ; JOSLIN Jean-Louis à CHABANT Evelyne.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : COLLET-DUFAYS Céline ; PINLON Evelyne.

C BIALOUX présente le rapport.

En tant qu'EPCI compétent en matière d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la Communauté de communes Creuse Grand Sud est amenée à émettre un avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2024-2029.

Ce projet de schéma propose aux EPCI de répondre à leur obligation en participant

financièrement à une aire de grand passage qui serait située à Guéret. En effet, un EPCI compétent chargé de mettre en œuvre les dispositions du schéma peut retenir un terrain d'implantation pour un terrain familial locatif, une aire permanente d'accueil ou une aire de grand passage sur le territoire d'une autre commune du département.

Au regard de l'évaluation des données statistiques et compte tenu du fait que l'axe nord-sud est bien desservi par l'aire de grand passage de la Haute-Vienne (commune de Feytiat) et l'aire de grand passage de l'Indre (commune de Déols), la création d'une aire de grand passage s'avère nécessaire en Creuse sur l'axe est-ouest correspondant à la RN 145, plus particulièrement sur le secteur de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret où les demandes sont les plus conséquentes.

S'agissant d'une compétence obligatoire de tous les EPCI, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a demandé que les coûts liés à cet équipement départemental soient partagés entre l'ensemble des EPCI du département selon une clé de répartition basée sur le critère démographique.

CONTRE : 0

POUR : 43

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Sachant qu'une attention particulière sera portée aux détails du coût d'investissement porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, **après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :**

- ✓ **D'émettre un avis favorable** sur ce projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage,
- ✓ **D'émettre un accord de principe** pour la participation financière de Creuse Grand Sud au coût de fonctionnement de l'aire de grand passage de Creuse située à Guéret,
- ✓ **D'émettre un accord de principe** pour la participation financière de Creuse Grand Sud à l'investissement pour la création de l'aire de grand passage de Creuse située à Guéret,
- ✓ **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré le 21 septembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le



Valérie BERTIN,
Présidente

A handwritten signature in black ink, followed by a circular official seal of the "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD". The seal features a central emblem with a bird and a star, surrounded by the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD".